



**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE D'ALBANIE
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES ET DES AUTRES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES A GENEVE**

**Intervention de S.Exc.Mr. l'Ambassadeur Vladimir Thanati
Genève 8 – 12 mai 2006**

**Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,**

L'assistance aux victimes des mines n'est pas une campagne délimitée dans le temps, elle présuppose un engagement constant de toute la société et en particulier des services spécialisés et du pouvoir local. L'Albanie a déjà une stratégie bien claire, adoptée en 2003 concernant l'assistance aux accidentés par les mines et les munitions non – explosées et elle a été enrichie par le plan d'Action du Sommet de Nairobi et de Zagreb.

Les blessés par les mines et les munitions sont confrontés en Albanie à de nombreuses difficultés pour leur réintégration dans la communauté. La plupart des accidentés par les mines sont originaires des zones rurales, difficilement d'accès, très isolées et des plus pauvres du pays, c'est pourquoi l'assistance sous l'aspect de la réhabilitation physique et sociale-économique revêt une importance vitale pour ces personnes.

En 2006 l'assistance aux victimes va porter sur les points suivants :

La reconstruction du Centre National des prothèses ; la formation des spécialistes pour les urgences et les prothèses ; la mise sur pieds d'un programme de formation professionnelle pour les accidentés des mines.

La première stratégie nationale pour les personnes avec des handicaps a été approuvé par le Gouvernement en janvier 2005. Le programme albanais de l'Action contre les Mines est en train de suivre de près cette stratégie pour coordonner la composante de l'assistance aux victimes.

En conclusion j'aimerais saisir cette occasion pour remercier tous les donateurs et donner la parole à Mr. *Dogjani* qui va vous faire un exposé plus détaillé sur l'assistance aux victimes des mines.

Je vous remercie de votre attention.